

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 juin 2008 à 18 h 00.

Absente et excusée : M. DESMETTE, Conseillère.

La séance est ouverte à 18 h 05.

1. Finances communales.

L'autopompe du service incendie étant en panne et le coût des travaux de réparation excessif, il est proposé au Conseil Communal d'approuver une modification budgétaire extraordinaire n° 1/2008 en vue de permettre l'acquisition d'une autopompe d'occasion pour un montant de 97.800 HTVA.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point et la modification budgétaire extraordinaire n° 1/2008.

En attendant le matériel, une autopompe a été demandée en prêt à la Ville de Tournai.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

2. Ancrage communal Programme d'actions communales 2009-2010

Le Code Wallon du Logement, en son article 188, confie à chaque commune l'élaboration des programmes communaux d'actions en matière de logement. Ce programme bisannuel identifie, année par année, chaque opération, les maîtres d'ouvrage, les intervenants associés, les délais de réalisation, le nombre et le type de logements concernés, les modes de financement et les moyens à développer pour atteindre les objectifs définis.

Ce programme a été élaboré en concertation avec le CPAS, la Société de logement du Haut-Escaut, la Région Wallonne et le Fonds du Logement pour les familles nombreuses. Il est proposé au Conseil Communal d'approuver le programme d'actions pour les années 2009-2010 et d'en fixer l'ordre de priorité.

Pascal DETOURNAY, agent traitant, rappelle la législation en la matière. Ce plan a été élaboré en concertation avec le CPAS, la SLHE, la Région Wallonne, la commune et le FFW.

Les conclusions de l'analyse :

- habitat : opération rénovation urbaine suit son cours ; attention soutenue à la qualité du bâti locatif ;
- démographie : population en hausse, vieillissement de la population et migration tranches jeunes importante - essayer de lutter contre cette migration ;
- socio-économique : logements sociaux 3 chambres offre = 86 % du parc
186 demandes en cours (31 pour 1 chambre, 84 pour 2 chambres, 44 pour 3 chambres, 17 pour 4 chambres et 10 pour 5 chambres) :
- réserves foncières : CPAS : terrains rue Celo et chemin du Moulin ; Ville : Grand'rue 3, rue du Rocher 26, terrains rue de l'Almanach, Brasserie Soufflet : projet de 12 logements).
- disponible au plan de secteur : 100.000 m² en zone d'habitat et 80.000 m² en zone d'habitat à caractère rural ; 1,7 % en ZACC soit 8 % des terrains à bâtir
- lutte contre l'insalubrité depuis 10 ans
- le point sur les 2 programmes précédents retard, imprévus, mérule, difficultés administratives

Conclusion sur la situation actuelle : besoin de logements 1 chambre et 2 chambres, tenir compte du vieillissement de la population et veiller à ce que la commune reste la tranche de logements sociaux susceptibles d'émarger aux subventions.

Monsieur Robert VERDONCK remercie Monsieur DETOURNAY pour l'exposé, il constate que la restructuration des sociétés de logement n'a rien apporté à la Ville d'Antoing. Il remarque que la demande de logements à 1 ou 2 chambres est énorme et espère que le plan présenté aboutira rapidement, il faut adapter l'offre à la demande et également réfléchir sur des projets concernant les anciennes communes, car les besoins en logement existent là aussi.

Monsieur Pascal DETOURNAY signale que la Ville d'Antoing est doublement pénalisée parce qu'elle dispose déjà de beaucoup de logements sociaux et que d'autre part, dans les statistiques les logements vendus précédemment restent comptabilisés pendant 10 ans. Il s'indique de rentrer un projet malgré tout, sinon la Ville une pénalisation au fonds des communes.

Monsieur VERDONCK pense qu'il faut 10 ans pour mettre une politique en place, il faut donc lancer quelque chose dès maintenant.

Monsieur VINCENT remarque que la commune est pénalisée parce qu'elle a été « bon élève » dans le passé. De plus en plus de personnes vivent seules, et un besoin important se fait sentir pour les personnes âgées.

Il demande aussi qu'outre les logements sociaux à moindre coût, il soit laissé une part aux logements pour une classe moyenne et pour des initiatives du privé.

Le Bourgmestre répond que le secteur privé bouge énormément. Il faut référence à l'opération de revitalisation urbaine lancée à la rue Philippart.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le plan ci-dessous :

Ordre de priorité	Intitulé et localisation de l'opération	Type d'opération	Nombre de logements	Opérateur
1	Création de deux logements sociaux rue du Burg 14 à Antoing	Type 1	2	SLHE
2	Construction de 8 logements sociaux à 2 chambres de plain pied à la Couture du Moulin à Antoing	Type 1	8	SLHE
3	Construction de 10 logements 1 chambre et 10 logements 2 chambres au Chemin du Moulin à Antoing	Type 1	20	CPAS
4	Construction de 9 logements sociaux locatifs à la rue des Irlandais à Fontenoy	Type 1	9	SLHE
5	Acquisition et/ou aménagement d'un immeuble en logements moyens locatifs	Type 4	9	VILLE D'ANTOING

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Pascal DETOURNAY

3. Travaux.

Le projet de démolition et reconstruction des immeubles Grand'rue 35 et 37 a été élaboré par Monsieur HENNARD, architecte communal. Ce dernier ayant depuis été admis à la pension, il est nécessaire de passer un contrat d'honoraires avec un architecte afin d'effectuer le suivi de direction de chantier. A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le contrat d'honoraires type pour exercer cette mission.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Pascal DETOURNAY

4. Intercommunales

L'intercommunale IGRETEC tiendra son assemblée générale le 27 juin prochain. A l'unanimité, le Conseil approuve les points suivants de l'ordre du jour :

- Ø Point 2 : « Création d'un secteur participations énergétiques » ;
- Ø Point 3 : « Modifications statutaires » ;
- Ø Point 4 : « Augmentation du capital d'IGRETEC par l'apport en nature des parts détenues en I.P.F.H. par les villes et communes associées aux secteurs 2 et 5 d'IGRETEC et rémunération de l'apport » ;
- Ø Point 7 : « Les comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2007 » ;
- Ø Point 8 : « Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration, du Comité de surveillance et du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2007 ».

Politique responsable : BERNARD BAUWENS
Agent traitant : Pascal DETOURNAY

5. Biens immobiliers.

Le Ministère de la Région Wallonne propose une convention de subvention pour l'acquisition, par la Ville d'Antoing, de l'ancienne Brasserie Soufflet sise rue des Tanneurs 35 à Antoing. Cette subvention s'élève à 60 % du montant de l'acquisition soit 241.000 €. La Région désirant avoir une réponse rapide, le Collège Communal, réuni en séance du 04 juin 2008, a approuvé cette convention. A l'unanimité, le Conseil communal ratifie cette décision.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Pascal DETOURNAY

6. Cimetières.

Le cahier spécial des charges, les plans et métrés estimatif et récapitulatif pour les travaux d'extension du cimetière de Fontenoy sont prêts. En date du 28 mai 2008, le Fonctionnaire Délégué a octroyé le permis d'urbanisme requis. Ces travaux sont estimés à 167.172,40 € TVAC. Il est proposé au Conseil Communal d'approuver les cahier spécial des charges, plans et métrés, de choisir l'adjudication publique comme de passation du marché et d'en fixer les critères de sélection qualitative. Par ailleurs, comme prévu dans l'article L-1232-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'extension du cimetière sera soumise à l'approbation du Gouverneur de la Province de Hainaut. Le projet tient compte d'un aménagement paysager du côté de la sucrerie, laquelle cèdera une bande de terrain pour diminuer l'impact visuel.

Monsieur VERDONCK demande si la commune a reçu des réponses de la sucrerie, celle-ci a été rencontrée. Il estime qu'il faut aussi tenir compte de l'avis de l'ASBL Fontenoy 1745 pour intégrer le cimetière au point de vue touristique, par la présence de panneaux genre « totem » annonçant à l'entrée du site l'ossuaire situé au fond du cimetière par exemple.

Monsieur le Bourgmestre tient à préciser qu'il n'est pas question de mettre les morts du champ de la bataille « au rancard » et qu'il est en principe d'accord sur l'idée d'un panneau de type « totem » similaire à celui de l'Esplanade d'Irlande.

Monsieur VINCENT réclame l'urgence et suggère de mettre en présence les représentants de l'ASBL Le Tricorne et de l'ASBL Fontenoy 1745.

Le Bourgmestre rappelle qu'à un moment donné il faut trancher, ce que le Collège a fait.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Politique responsable : Didier DUDANT
Agent traitant : Pascal DETOURNAY

7. Vente de gré à gré

A l'unanimité, le Conseil communal décide le lancement de la procédure de vente par voie de gré à gré de l'immeuble sis rue du Rocher 26 à Antoing. Il charge le Collège des mesures de publicité, le prix de départ est le prix fixé par le receveur de l'enregistrement.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Pascal DETOURNAY

8. Synthèse de l'administration et des affaires de la commune année 2007.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le document de synthèse de la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2007.

Agent traitant : Sonia KENNIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 mai 2008 est admis à l'unanimité.

Agent traitant : Arlette LINGLIN
Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales.

En application de l'article 80 du règlement d'ordre intérieur,

- Messieurs Bernard BAUWENS et Didier DUDANT répondent à Monsieur André VERSCHEUREN à propos de l'ouverture de la rue de la Kennelée ;
- Monsieur Bernard BAUWENS répond à Monsieur André VERSCHEUREN à propos du fauchage du parc de la Kennelée.